

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Jean PASTOR. Christine JECKEL. Séverine BERGÉ. Frédéric SCHUBNEL. Laurence BURKHARD. Jean-Jacques OURTAU. Nicolle CHRISTEN. Denis URBANY. Meggane SINDT. Edmond-Pierre EMERAUX. Murielle THIL. Sébastien ALBOUZE. Julie POITOU. André GLAUDE. Emmanuelle SEDKI. Julia RUSSO

Procurations : Arnaud GRAFF procuration à Julie POITOU
Jean-Marie KLEIN procuration à André GLAUDE

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 OCTOBRE 2019. Aucune observation n'a été faite.

44/2019 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – M 14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de modifier le budget M 14 de l'année 2019 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 021	2 000.00	Article 21312	2 000.00
Total	2 000.00	Total	2 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Article 722	2 000.00	Article 023	2 000.00
Article 6419	11 000.00	Article 615228	16 500.00
Article 70311	5 500.00		
Total	18 500.00	Total	18 500.00

45/2019 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE METZERVISSE VILLAGE LORRAIN

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'association Metzervisse Village Lorrain sollicitant une subvention exceptionnelle afin d'organiser un concours de lecture auquel participent les classes de l'école primaire de Distroff.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer à l'association Metzervisse Village Lorrain une subvention exceptionnelle de 60,00 €uros représentant 15,00 €uros par classe.

Dépense à imputer à l'article 6574 du budget en cours.

46/2019 : ACCEPTATION D'UN DON POUR DE PARTICIPATION A L'IMPRESSION D'UN LIVRE SUR DISTROFF

André GLAUDE fait remarquer qu'il a trouvé le livre intéressant, néanmoins il regrette le manque de photos par rapport à l'exposition.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est d'accord mais que les photos n'étaient pas d'assez bonne qualité.

Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Groupe SUEZ de participer aux frais d'impression du livre sur Distroff pour un montant de 2 000 Euros.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un titre de recettes du montant précité.

Cette recette sera imputée à l'article 7788 du Budget M14 en cours.

47/2019 : CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

André GLAUDE remercie Séverine BERGÉ pour le compte-rendu de la commission recrutement mais ne comprend pas pourquoi cette délibération est prise aujourd'hui dans la mesure où le contrat actuel de Mr DORIDANT courrait jusqu'au 31 Mars 2020.

Monsieur le Maire lui explique qu'il veut le titulariser au 1^{er} JANVIER 2020 pour ne pas le perdre car c'est un très bon agent qui fait bien son travail et qui est conscient des enjeux environnementaux. Même s'il y a les élections municipales en mars, la commune aura toujours besoin d'être entretenue, elle ne va pas changer. Les besoins seront les mêmes.

André GLAUDE lui répond que le compte-rendu est faux puisque le nouveau contrat avait déjà été signé par Mr DORIDANT. Il précise qu'il se pose des questions et ne comprend pas ce dossier.

Emmanuelle SEDKI répond qu'elle ne voit pas le rapport avec les élections et précise qu'un agent doit d'abord faire ses preuves. C'est trop rapide. Personne n'a, de nos jours, un CDI ou une nomination stagiaire en moins de 6 mois.

Sébastien ALBOUZE explique que, dans le secteur privé, quand on a un bon élément, on le garde. Si une personne fait correctement son travail avec un salaire de 1 300 Euros, il ne faut pas hésiter à le garder.

André GLAUDE demande pourquoi, dans ce cas, on n'a pas fait un conseil en novembre avant de lui renouveler son CDD.

Monsieur le Maire lui répond qu'on a d'abord titulariser les agents du périscolaire qui étaient là depuis longtemps.

Jean-Jacques OURTAU demande combien de temps cet agent sera stagiaire.

Monsieur le Maire lui répond « la période stagiaire a une durée de douze mois, la prochaine équipe municipale aura suffisamment de temps pour apprécier le professionnalisme du nouvel agent avant de confirmer dans l'emploi d'agent technique titulaire ».

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique pour renforcer l'équipe en place.

Le conseil municipal accepte, par 15 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention, les propositions de Monsieur le Maire et le tableau des emplois peut donc être modifié comme suit :

MAIRIE				
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREEE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	1	28/35
Administrative	Adj. Administratif	Adj. Administratif 2 ^{ème} classe	1	35 H
SERVICE TECHNIQUE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
ECOLES				
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	24/35 Temps partiel
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	24,09/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	22/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	26h30/35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	17/35
AGENCE POSTALE				
Administrative	Adj. Administratif	Adj. Administratif 2 ^{ème} classe	1	18/35

CENTRE CULTUREL + PERISCOLAIRE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	2	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	27/35
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	23/35

48/2019 : Motion pour la remise en service et l'électrification complète de la ligne ferroviaire de la Vallée de la Nied en direction du Luxembourg sur l'axe DILLINGEN, REHLINGEN-SIERSBURG, HEMMERSDORFF, NIEDALTDORF, BOUZONVILLE, FREISTROFF, ANZELING, EBERSVILLER, HOMBURG -BUDANGE, KEDANGE-SUR-CANNER, METZERVISSE, DISTROFF, KUNTZIG, YUTZ, THIONVILLE, LUXEMBOURG

Du fait de la réunification de la République Fédérale d'Allemagne, de la chute du mur de Berlin en 1989 et de l'élargissement de l'Union Européenne, la Grande Région (Wallonie, Luxembourg, Moselle, Sarre et Rhénanie-Palatinat) a pris une position centrale en Europe avec une importance économique, sociale et culturelle avérée.

Le triangle des trois frontières SaarLorLux offre un fort potentiel de développement économique grâce aux installations industrielles existantes, mais aussi une présence accrue des moyennes entreprises dans des zones industrielles planifiées et/ou en projet. De plus, une croissance du volume de marchandises, dans la région SaarLorLux est due au transport fluvial sur la Moselle et la Sarre facilité par de bonnes infrastructures.

La migration quotidienne d'environ 232 000 travailleurs frontaliers, dans la zone SaarLorLux est en augmentation permanente, ce qui entraîne un engorgement croissant de l'infrastructure routière, particulièrement aux heures de pointe. Pour des raisons économiques et écologiques, il est urgent de trouver des solutions de substitution, qui permettraient une meilleure circulation entre les régions transfrontalières et viables à long terme.

Utiliser les infrastructures existantes est préférable avant d'envisager de nouvelles réalisations routières qui seraient coûteuses.

Avec la ligne de communication desservant Dillingen à Thionville, en passant par Bouzonville et le Luxembourg, la région dispose d'un réseau ferroviaire complet et efficace. En effet, il permet un transport rapide et efficace des voyageurs, mais aussi des marchandises, qui peuvent être en liaison directe avec l'axe Rotterdam - Marseille.

La remise en service de cette ligne serait un atout pour les entreprises de la région, (Dillingen Hutte/Dillingen, Fordwerke/Saarlouis, Bahnlog/Bouzonville, Aciérie/Thionville). De plus, cette démarche contribuerait à la sécurisation et à la création de nouveaux emplois.

Les élus des zones concernées demandent donc aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'étudier les conditions dans lesquelles la desserte ferroviaire de leur région pourrait être réactivée dans les meilleurs délais.

Dans ce contexte, il est fait référence à :

I. La communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union Européenne du 20 septembre 2017.

Extrait :

1. Les régions frontalières, des régions qui comptent dans l'Union Européenne

"Ces dernières décennies, le processus d'intégration européenne a contribué à faire de ces régions frontalières, qui étaient des zones essentiellement périphériques, des zones de croissance et d'ouvertures."

" L'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne reconnaît les difficultés auxquelles sont confrontées les régions frontalières et précise que l'Union devrait accorder une attention particulière à ces régions dans son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale."

Afin de réaliser ces objectifs, adoptés par l'Union Européenne, il est demandé que l'exploitation de la ligne de chemin de fer soit incluse dans un projet financé par Interreg.

II. Le Traité entre la République Fédérale d'Allemagne et la République française sur la coopération et l'intégration franco-allemandes du 22 janvier 2019.

Extrait de l'Art. 16 :

" Les deux Etats faciliteront la mobilité transfrontalière en améliorant l'interconnexion des réseaux numériques et physiques entre eux, notamment les liaisons ferroviaires et routières. Ils agiront en étroite collaboration dans le domaine de la mobilité innovante, durable et accessible à tous afin d'élaborer des approches ou des normes communes aux deux Etats."

III. L'accord de coalition de la République Fédérale d'Allemagne pour la 19^{ème} législature du 12 mars 2018.

Ligne 3565 : D'ici 2025, nous voulons électrifier 70 % du réseau ferroviaire allemand. Avec une nouvelle initiative de financement, nous voulons électrifier les lignes ferroviaires régionales.

Lignes 3570 à 3572 : Nous avons l'intention de fournir des fonds fédéraux pour l'exploitation des lignes secondaires ferroviaires et mettre en place un programme visant à promouvoir la mobilité rurale. Nous voulons garder les gares et les arrêts dans les régions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE la présente motion telle que présentée,
- ADRESSE la présente motion à Monsieur le Préfet de la Moselle, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle, Monsieur André BOUCHER, Conseiller Régional Grand-Est et Maire de Boulay.

49/2019 : ZI DES CARRIERES – SOLLICITATION DE L'EPFL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude préliminaire qui avait été confiée au CAUE de la Moselle au printemps 2019 pour analyser les opportunités d'achat des terrains et bâtiments situés à l'entrée de la zone des Carrières. Il rappelle également le montant de

l'estimation immobilière, et il communique au Conseil les résultats de l'avis du service des Domaines sur les valeurs vénales des parcelles non bâties et la valeur vénale des immeubles bâtis.

Monsieur le Maire expose ensuite au Conseil qu'il lui semble très important que la commune se positionne sur cette opération et s'organise pour ne pas laisser à un futur acquéreur la possibilité d'installer une nouvelle activité industrielle et ce, quasiment au cœur de notre village. Il rappelle également les actuelles nuisances sonores et olfactives, et les nombreuses circulations de camions liées aux activités industrielles existantes sur cette zone.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter une délibération afin de l'autoriser à solliciter l'EPFL pour le portage de ce projet. Il présente les modalités d'intervention de l'EPFL qui pourrait intervenir pour un accompagnement global d'optimisation du projet, concernant à la fois le portage de la maîtrise foncière, les études préliminaires et les travaux de pré-aménagement du site.

André GLAUDE demande si dans le cas où un acquéreur se présente, la commune préemptera et l'EPFL portera le projet.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera l'EPFL qui définira avec nous la politique foncière et le niveau financier possible de préemption. Il cite l'exemple de la commune de Metzervisse où l'EPFL a acheté les terrains pour deux opérations immobilières successives.

Emmanuelle SEDKI demande ce qu'on fait si la commune change d'avis ou si les finances communales ne le permettent pas.

Monsieur le Maire lui explique que juridiquement, c'est le l'EPFL qui est propriétaire mais qu'elle pourrait, au besoin, revendre les biens à quelqu'un d'autre. Il réaffirme que l'on ne prend aucun risque financier à ce stage. Il n'est à ce jour par question d'engager les finances de la commune. Par contre, il réaffirme que le Conseil Municipal a la responsabilité de se saisir de ce sujet.

André GLAUDE dit à Monsieur le Maire qu'il ne va quand même pas mettre des petits commerces sur la zone industrielle.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas gênant puisque c'est à l'entrée de la zone et que, à cette heure-ci, chacun peut imaginer le projet à sa façon. Nous devons définir un projet viable qui devra répondre aux besoins de notre population.

Il explique aussi que les chargés d'affaire de l'EPFL devront présenter, in fine, un projet cohérent, à la fois sur le plan économique, social et environnemental. C'est seulement à ce stade que leur Conseil d'Administration validera ou pas son engagement.

André GLAUDE lui demande si l'EPFL va demander à la commune ce qu'elle veut faire sur ce site.

Monsieur le Maire lui répond que oui, on peut imaginer des petits commerces, des médecins, des infirmières... Et on a aussi des besoins pour héberger les associations qui utilisent l'ancienne école maternelle qui est une vraie passoire énergétique. Ce sera au prochain Conseil Municipal de définir le contenu du projet.

André GLAUDE souhaiterait qu'on modifie le texte proposé pour la délibération et qu'on note uniquement les études afin de ne pas prendre de risque.

Frédéric SCHUBNEL lui répond qu'en modifiant le texte, ça ne passera peut-être pas à leur conseil d'administration.

André GLAUDE précise en dernier lieu que ce point aurait dû être noté à l'ordre du jour et non pas dans les divers car c'est un sujet important.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé en début de conseil, au moment de la lecture de l'ordre du jour, la possibilité de rajouter ce point. Ce qui a été accepté par le Conseil.

Le Maire rajouter que c'est sur les conseils de l'EPFL, que ce point a été proposé ce soir. En effet, comme les biens sont en vente sur le marché de l'immobilier, il est très important, pour pouvoir préempter, que la municipalité puisse démontrer qu'elle a un projet. La sollicitation officielle de l'EPFL vient affirmer qu'il y a bien un projet à l'étude.

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant les opportunités d'achat de terrains et bâtiments sur la zone des Carrières à Distroff.

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 3 voix Contre et 1 abstention, le Conseil Municipal autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'EPFL sur le projet d'optimisation et d'aménagement de la zone d'entrée du site des Carrières pour un accompagnement global concernant la maîtrise foncière des opérations, les études et les travaux de pré-aménagement du site.

DIVERS

- MATEC a envoyé une convention concernant un groupement d'achat pour le gaz : à voir au prochain Conseil Municipal.
- Commission des travaux : Mercredi 18 Décembre 2019 à 19 Heures
- Vœux du Maire : Vendredi 17 Janvier 2020
- Prochain Conseil Municipal : Mercredi 22 Janvier 2020

Le Maire :
Salvatore LA ROCCA